

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

Nombre de Membres

En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

OBJET :
16. PERSONNEL DU CCAS ET
DU CENTRE SOCIAL. MISE A
DISPOSITION DE PERSONNEL
COMMUNAL AUPRES DU
CCAS ET CENTRE SOCIAL.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 059-265904003-2021-209-1172021D16_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 9 décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Absent : Mmes Martine BEURAERT et Martine LORPHELIN

Monsieur le Président indique que le CCAS a sollicité la mairie pour mettre à disposition du personnel à savoir :

Mise à disposition du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois :

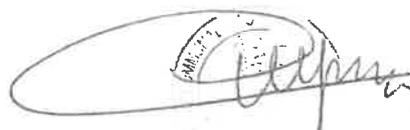
- Un agent mairie mis à disposition au CCAS pour le Centre Social à raison de 815h/an pour l'animation des mercredis de la découverte et des centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires.
- Deux agents mairie mis à disposition au CCAS pour le Centre Social à raison de 1103 h/an pour l'animation du CLAS, les mercredis de la découverte et les centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Renouvellement de mise à disposition dont la fin est prévue au 31 décembre 2021 :

- Un agent mairie mis à disposition du CCAS pour le Centre Social à raison de 35h/semaine pour le Service Convivialité et pour l'encadrement des agents de la boutique de l'ACI au Cas Où pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer tout document correspondant à ces mises à disposition.

Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.